

Mesdames, Messieurs,

Avec Alain BERGER et l'ensemble des membres du Conseil municipal, nous sommes très heureux de vous accueillir pour cette première réunion publique concernant l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme pour la commune d'Eclose-Badinières.

En préambule, je veux rappeler la situation particulière de notre commune nouvelle issue de la fusion au 1^{er} janvier 2015 des communes d'Eclose et de Badinières.

Dans les faits, comme chacun pourra le lire dans la délibération en date du 12 janvier 2015, nos deux communes avaient décidé de réviser leurs documents d'urbanisme, respectivement par délibération en date du 5 novembre 2012 pour Eclose et du 7 avril 2014 pour Badinières.

Sur les conseils de l'Etat, afin que notre document ne soit pas attaquant, dans une période où le statut de commune nouvelle n'était pas légion, nous avons délibéré le 12 janvier 2015, au titre de la commune nouvelle. Depuis, cela s'est régularisé et en définitive, nous aurions pu repartir de nos deux premières délibérations. Ceci étant, cela nous a permis d'énoncer des objectifs communs, partagés, sur l'ensemble du territoire d'Eclose-Badinières, par les élus des deux anciennes communes.

Cette délibération est bien entendu consultable en Mairie et également sur le site internet de la commune.

Ensuite, au travers d'un appel d'offres (Marché à Procédure Adaptée), nous nous sommes attachés les services du Cabinet URBA2P pour nous accompagner dans notre démarche d'élaboration de notre PLU, présent ce soir en la personne de Madame Nathalie PONT ; de Reflex Environnement, représenté par Monsieur Eric BRUYERE ; de Géodice pour les déplacements en mode doux ; l'aspect juridique étant assuré par le Cabinet ADAMAS.

Nous avons fait le choix d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour l'élaboration du diagnostic agricole et du Cabinet Alp'Géorisques, pour ce qui concerne l'élaboration de la carte des aléas, représenté par Monsieur Didier MAZET-BRACHET, ingénieur géotechnicien.

Nous sommes accompagnés également par le service urbanisme de la CAPI, Joëlle ANNEQUIN.

Un groupe de suivi a été constitué au niveau du Conseil municipal et c'est Madame Cécile CHAMBON, secrétaire de Mairie qui suit au plan administratif ce dossier.

Deux points avant de décliner le programme de la soirée :

- Ce que je vais appeler le calendrier

Période d'entrée dans la commune nouvelle, cabinets un peu surbookés, ce qui fait que nous avons pris du retard sur le calendrier que nous nous étions fixés. Il faut savoir que nous sommes normalement contraints par une date, celle du 27 mars 2017 (Loi ALUR). Compte tenu de notre statut de commune nouvelle, nous essayons de faire en sorte que nous puissions bénéficier d'une dérogation mais sans beaucoup d'espoir.

Néanmoins, les procédures d'élaboration qui ne seront pas abouties pourront se poursuivre.

Jusqu'au 27 mars 2017, les dispositions de nos deux POS restent en vigueur.

Après le 27 mars 2017, les POS deviennent caducs et le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique jusqu'à l'approbation du PLU.

Les différentes phases de l'élaboration du PLU vous seront présentées par le Cabinet URBA2P mais vous avez déjà pu les voir dans nos bulletins de communication ce qui m'amène au deuxième point.

- Les aspects de communication

Cet aspect communication nous paraît extrêmement important ; d'ailleurs, cela fait l'objet d'aspects réglementaires.

Il s'agit clairement de mettre en œuvre une concertation associant les habitants, les associations locales, les autres personnes concernées, dont les représentants du monde du travail (agriculteurs, artisans, commerçants, industriels...), et ce pendant toute la durée de l'élaboration du projet, selon les modalités définies par le Conseil municipal :

- organisation de trois réunions publiques aux étapes clés de l'élaboration du PLU définies en accord avec le Bureau d'étude mandaté pour la réalisation du document d'urbanisme (a priori aux phases diagnostic, PADD et arrêt du projet)

- mise en place d'un « cahier de concertation » à disposition du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture, sur lequel les habitants pourront faire part de leurs réflexions au fur et à mesure de l'avancement du projet ; y ont d'ores et déjà été intégrés les courriers ou courriels qui nous sont parvenus depuis la mise en œuvre de notre démarche en janvier 2015
- informations régulières sur l'état d'avancement du PLU par le biais de la Gazette et de la Chronique (Journaux d'information municipaux), du site internet de la commune et des différents panneaux d'affichage.